

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de septembre à 19 H 00

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-126-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 septembre 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/126

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU-
MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

M. ANNOUR, Mme APARICIO TRAORE, Mme DE CARLI, Mme DEHAS,
M. CARON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT,
M. MELO DELGADO, M. OFFERLÉ, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

Mme LEMARCHAND

M. KEBATCHIEFF

M. KHINACHE

M. BAY

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme GUTIERREZ)

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

(pouvoir à M. OFFERLÉ)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 30/09/2025

Publiée le : 03/10/2025

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
AFFAIRES GENERALES
Modification du tableau des effectifs

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 et L332-14 ;
VU le tableau des effectifs du personnel de la Commune ;
VU le budget communal ;
VU l'avis de la Commission Affaires Générales du 18 septembre 2025 ;
CONSIDERANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRES	EMPLOIS A CREER	CATEGORIES	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (2h/20h) – 10%	B	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (4h/20h) – 20%	B	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (8h/20h) – 40%	B	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (14h45/20h) – 73.75%	B	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (6h15/20h) – 31.25%	B	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14
1	Responsable Sécurité du Système d'Information	A	Ingénieur – Ingénieur Principal	Direction des Systèmes d'information	L332-8 2°
8	Animateurs	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint d'animation	Accueil de loisirs et ATSEM	L332-14

1	Responsable de Structure	B ou C	Rédacteur ; Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ; Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint administratif ; Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ; animateur ; animateur principal de 2 ^{ème} classe ; animateur principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint d'animation	Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20250926-2025-126-DE Date de télétransmission : 30/09/2025 Date de réception préfecture : 30/09/2025	
				Structure dédiée à la parentalité	L332-14
2	Animateur	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint d'animation	Structure dédiée à la parentalité	L332-14
Soit 17 postes					

NOMBRES	EMPLOIS A SUPPRIMER	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)
2	ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe – Agent de maitrise – Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Accueils de loisirs et ATSEM	L 332-14 (évolution de poste)
1	Maitre- Nageur-Sauveteur	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe – Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe – Educateur des activités physiques et sportives -	Vie Associative et Sports	L332-14 (Evolution de poste)
1	Responsable Technique des Manifestations	Technicien	Evénementiel	L332-14 (Evolution de poste)
3	Agent spécialisé des écoles maternelles	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint technique	Accueils de loisirs et ATSEM	L332-8 (Evolution de postes suite à des réussites à concours)
1	Chargé de communication à temps non complet (17h30/35h – 50%)	Attaché ; Attaché principal	Communication	L332-8 2° (Poste vacant)
	Agent de	Animateur ; Animateur principal de 2 ^{ème} classe ;	Centres Socio-	

1	développement local	Animateur principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint d'animation ; Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	culturel Maison de Quartier	L332-8 095-219502192-20250926-2025-126-DE Date de télétransmission : 30/09/2025 Date de réception préfecture : 30/09/2025	
1	Assistant juridique et administratif	Rédacteur ; Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ; Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint administratif ; Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Direction de la Tranquillité et Salubrité Publiques	L332-14 (Poste vacant)	
1	Instructeur du Droit des Sols	Attaché ; Attaché principal	Urbanisme	L332-8 2° (Poste vacant)	
1	Agent d'entretien à temps non complet	Adjoint technique ; Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Accueils de loisirs et ATSEM	L332-8 2° (Poste vacant)	
1	Assistant de Direction	Rédacteur ; Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ; Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ; Adjoint administratif ; Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Direction Générale	L332-14 (Poste vacant)	
1	Agent de service municipal des écoles	Adjoint technique ; Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Tranquillité et salubrité Publiques	L332-14 (Poste vacant)	
1	Professeur au Conservatoire à temps complet	Assistant d'enseignement artistique – Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L332-14 (Poste vacant)	
1	Directeur de la Cuisine Centrale	Attaché - Attaché Principal - Ingénieur -Ingénieur Principal - Technicien-Technicien principal 2ème classe- Technicien principal 1ère classe-Agent de maîtrise - Agent de maîtrise principal -	Restauration	L332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	
1	Adjoint au Directeur de la Cuisine Centrale	Diététicien Hors Classe- Diététicien	Restauration	L332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	
1	Chef de Production	Agent de maîtrise - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	

1	Adjoint au Chef de Production	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	Accusé de réception en préfecture 095-219502182-20250926-2025-126-DE Date de télétransmission : 30/09/2025 Date de réception préfecture : 30/09/2025 L 332-8 2° Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
1	Responsable magasinier	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
1	Magasinier	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
3	Cuisinier	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
7	Agent polyvalent de restauration	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	Dont 6 en L 332-14 et 1 en L 332 -8 2° Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
1	Agent d'entretien polyvalent	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
1	Assistant administratif	Adjoint administratif- Adjoint administratif principal 2ème classe-Adjoint administratif principal 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
7	Responsable de Restaurant	Agent de maitrise - Agent de maitrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat

				Accusé de réception 095-219502192-20250926-2025-126-DE Date de télétransmission : 30/09/2025 Date de réception préfecture : 30/09/2025 Intercommunal à Vocation Unique L 332-14	
6	Adjoint au Responsable de Restaurant	Agent de maîtrise - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe -- Adjoint d'animation -- Adjoint d'animation principal de 2ème classe -- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Restauration	Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	
6	Agent polyvalent de restauration	Agent de maîtrise - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	Dont 4 en L 332-14 et 2 en L 332 -8 2° Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	
24	Agent de restauration à temps non complet à temps non complet (temps de travail annualisé : 1 à 80% - 8 postes à 69.5% - 8 postes à 67% - 7 postes à 52%)	Agent de maîtrise - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Restauration	Dont 5 en L 332-8 2° et 19 en L 332-14 Poste vacant (suite au transfert de la compétence « Restauration » à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	
Soit 76 postes					

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la création de 5 (cinq) postes « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet à hauteur de 2h/20h (10%), de 4h/20h (20%), de 8h/20h (40%), de 14h45/20h (73.75%) et 6h15/20h (31.25%) », de catégorie hiérarchique B, relevant de la filière culturelle sur un grade du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;
- **PRECISE** que les 5 (cinq) postes « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet à hauteur de de 2h/20h (10%), de 4h/20h (20%), de 8h/20h (40%), de 14h45/20h (73.75%) et 6h15/20h (31.25%) », pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **APPROUVE** la création d'1 (un) poste de « Responsable Sécurité du Système d'Information », de catégorie hiérarchique A, à temps complet, relevant de la filière technique, ouvert sur le grade d'ingénieur et d'ingénieur principal ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'informatique et/ou d'une expérience dans le domaine de l'informatique ;

- **PRECISE** que le poste de « Responsable Sécurité du Système d'Information » pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code général de la fonction publique ;
- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **APPROUVE** la création de 8 (huit) postes « d'Animateurs », de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière animation, ouverts sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'animation et/ou d'une expérience dans le domaine de l'animation ;
- **DECIDE** que les emplois « d'Animateurs » pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **APPROUVE** la création d'1 (un) poste de « Responsable de structure » dédiée à la parentalité, de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative ou animation, et ouvert sur les grades des cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs, des animateurs et des adjoints d'animation ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'animation et/ou d'une expérience dans le domaine de l'animation ;
- **DECIDE** que l'emploi de « Responsable de structure » dédiée à la parentalité pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **APPROUVE** la création de 2 (deux) postes « d'Animateurs » au sein d'une structure dédiée à la parentalité, de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière animation, ouverts sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'animation et/ou d'une expérience dans le domaine de l'animation ;
- **DECIDE** que les 2 emplois « d'Animateurs » au sein d'une structure dédiée à la parentalité pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **PRECISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenu et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat ;
- **PROCEDE** aux dites créations de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;

- **APPROUVE** la suppression de 5 (cinq) postes « d'Agent spécialisé des écoles maternelles », d'1 (un) poste de « Maitre-Nageur », d'1 (un) poste de « Responsable des Manifestations », d'un (1) poste de « Directeur de la Cuisine Centrale et de la Restauration », d'un (1) poste « d'Adjoint au Directeur de la Cuisine Centrale », d'un (1) poste de « Chef de Production » d'un (1) poste d'« Adjoint au Chef de Production », d'un (1) poste de « Responsable magasinier », d'un (1) poste de « Magasinier », de 3 (trois) postes de « Cuisinier », de 7 (sept) postes « d'Agents de restauration polyvalent de Cuisine Centrale », d'1 (un) poste d'agent d'entretien polyvalent », d'un (1) poste « d'Assistant administratif », de 6 (six) postes « d'Adjoint au Responsable de restaurant », de 7 (sept) postes « de Responsable de restaurant », de 6 (six) postes « d'Agent de restauration », de 24 (vingt-quatre) postes « d'Agent de restauration à temps non complet » (dont 1 poste à 80%, 8 postes à 69.5%, 8 postes à 67% et 7 postes à 52%), d'un (1) poste de « Chargé de communication à temps non complet » (17h30/35h -50%), d'1 (un) poste « d'Agent de développement local », d'un (1) poste « d'Assistant juridique et administratif », d'un (1) poste d'Instructeur du droit des sols », d'un (1) poste « d'agent d'entretien à temps non complet », d'un (1) poste « d'Assistant de Direction », d'un (1) poste « d'Agent de service municipal des écoles » et d'un (1) poste d'Enseignant au Conservatoire ».



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN